

dans le fond, les bords du St. Laurent, les Coteaux de St. Martin et de Ste. Emilie. Il n'y a point de villages ; mais de bonnes maisons, avec des fermes vastes et solidement bâties sont dispersées sur toutes ses parties.

D'AILLEBOUT D'ARGENTEUIL, (la seigneurie de) dans le comté de Warwick, est bornée en front par la rivière de L'Assomption, au sud-ouest par le township de Kildare, au nord-est par la seigneurie de Ramzay, et dans le fond par des terres en friche de la couronne ; elle a une lieue et demie de front sur quatre lieues de profondeur : elle fut accordée le 6 Octobre, 1736, au Sieur Jean D'Aillebout D'Argenteuil.

DE RAMZAY, (la seigneurie de) joint d'Aillebout, et est bornée au nord-est par le township de Brandon ; elle a exactement les mêmes dimensions que la précédente ; elle fut accordée le 7 Octobre, 1736, à la Dame Geneviève de Ramzay, veuve du Sieur de Boishébert. Ces deux seigneuries sont actuellement la propriété des héritiers de feu l'Honorable P. L. Panet. Ces concessions offrent une bonne terre grasse dans la partie basse ; mais dans le fond, vers les montagnes, le sol est ou une argile dure et stérile, que le fermier travaillerait en vain, ou une couche irrégulière de rochers. Il est cependant assez bien boisé, outre les espèces ordinaires de bois de chauffage, en hêtre, en bou-